

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que lors de la séance ordinaire du 9 juin 2026, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté la résolution définitive modifiant la résolution 229-07-25 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), à savoir :

RÉSOLUTION DÉFINITIVE NUMÉRO 229-06-26 MODIFIANT LA RÉSOLUTION 229-07-25 - DEMANDE DE PPCMOI - 360 À 504, RUE CENTRALE

Cette résolution entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Tout personne désirant prendre connaissance de cette résolution, peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 6 juillet 2026



Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière